## « La culture doit imprégner toutes les directions départementales » (Yves Ackermann, ADF)

Paris - Publié le vendredi 5 avril 2013 à 10 h 15 - Interview n° 4517

« Nous présenterons au Festival d'Avignon (du 05 au 26/07/2013) les résultats d'une expérimentation menée par quatre départements, l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort. Celle-ci vise à ce que la culture au sein des départements ne se cantonne pas à une seule direction, mais qu'elle imprègne l'ensemble des directions départementales », annonce Yves Ackermann, de la commission Culture, Sports et Vie associative au sein de l'ADF (Assemblée des départements de France) et président du conseil général du Territoire de Belfort, à NTC le 03/04/2013.

Yves Ackermann voit par ailleurs dans la réorganisation de loi de réforme des collectivités, qui devait être présentée le 10/04/2013 en Conseil des ministres et qui sera finalement scindée en trois parties, « une chance historique ». La troisième partie de ce texte portant sur la clarification des compétences et les solidarités territoriales « ne verra sans doute le jour qu'après les prochaines élections municipales de 2014 (les 09/03 et 16/03/2014), soit après la loi d'orientation sur le spectacle vivant et la loi sur le patrimoine. D'un point de vue culturel, ce sera une grande occasion d'entériner au niveau des collectivités ce qui aura été décidé dans ces deux lois ».

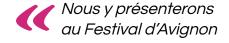
« L'action culturelle des associations, communes, intercommunalités et départements sera inéluctablement touchée dans les années à venir si rien ne change au niveau du financement des allocations individuelles de solidarité », estime-t-il au sujet de la baisse de 4,5 milliards d'euros des dotations de l'État aux collectivités d'ici 2015, dont les départements pourraient assumer un tiers.

Le budget du conseil général du Territoire de Belfort a été voté les 25 et 26/03/2013 par l'assemblée départementale. Il s'établit à 151,2 millions d'euros, dont 2,14 millions d'euros sont alloués aux subventions culturelles et aux commandes publiques aux artistes. « Le budget culturel de notre département baisse pour la deuxième année consécutive. C'est très inquiétant et cette tendance ne fait que traduire la réduction des marges de manœuvre financières des départements », analyse Yves Ackermann.

Yves Ackermann répond aux questions de NTC le jour d'une réunion commune entre l'ADF et ARF (Association des régions de France). « C'est l'occasion d'évoquer quelles pourraient être les meilleures façons d'amorcer une action culturelle transverse, et quels domaines d'action pourront être mis en commun ».

Tous les ans, l'AFD organise une conférence au Festival d'Avignon. Quel sera l'objet de celle de l'édition 2013?

Nous y présenterons, sous réserve de confirmation les 18 et 19/07/2013, les résultats d'une expérimentation menée dans



quatre départements, l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort. Celle-ci vise à ce que la culture au sein des départements ne se cantonne pas à une seule direction, mais qu'elle imprègne l'ensemble des directions départementales, celles du social ou de l'environnement par exemple. L'expérience a été lancée au Festival d'Avignon 2012. En test effectif depuis le 01/01/2013, elle a vocation à être étendue à l'ensemble des départements. Cette initiative prend appui sur la

les résultats d'une expérimentation menée dans quatre départements, l'Ardèche, la Gironde, le Nord et le Territoire de Belfort.

déclaration de Fribourg sur les droits culturels (adoptée le 07/05/2007 par un groupe international d'experts coordonné par Patrice Meyer-Bisch). Dans les départements français, il s'agit de démontrer que tous les services ont intérêt à intégrer la culture dans leurs actions et que notre vie en général est, par nature, culturelle. Il s'agit de rompre avec une culture bouche-trou sur les programmes électoraux.

### Quel sont les missions principales de la commission Culture, Sports et Vie associative de l'ADF?

Cette commission se charge essentiellement d'assister à des réunions à l'Assemblée nationale et au Sénat pour donner la position des départements sur les différents évolutions législatives qui peuvent les concerner dans ces domaines.

La première version du projet de loi de réforme des collectivités, dit « Acte III de la décentralisation », qui devait être présentée le 10/04/2013 en Conseil des ministres, sera finalement scindée en trois parties (décision annoncée le 02/04/2013 par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault). Cela change-t-il quelque chose pour la future gouvernance culturelle des départements?

C'est une chance historique pour la culture. Le troisième texte portera sur la clarification des compétences et les solidarités territoriales, c'est-à-dire un paquet fourre-tout après un premier texte sur les métropoles et un deuxième sur les régions. Ce dernier texte ne verra sans doute le jour qu'après les prochaines élections municipales de 2014 (les 09 et 16/03/2014), soit après la loi d'orientation sur le spectacle vivant et la loi sur le patrimoine. D'un point de vue culturel, ce sera une grande occasion d'entériner au niveau des collectivités ce qui aura été décidé dans ces deux lois. C'est de cette façon que la culture continuera à avoir un temps d'avance.

## La baisse de 4,5 milliards d'euros des dotations de l'État d'ici 2015 ne va-t-elle pas, au contraire, aggraver la capacité de financement de la culture par les départements ?

C'est une erreur économique que de vouloir réduire les dotations des collectivités, pour la simple raison qu'elles sont les premiers donneurs d'ordre en matière de commande publique. Je vous donne l'exemple du Territoire de Belfort. En optant pour l'hypothèse que les départements prennent 30 % de ces baisses à leur compte - ce qui est encore sujet à négociation d'ici juin 2013 - c'est 1,35 milliard d'euros en moins qui affecterait les dotations de l'État aux départements. Pour le Territoire de Belfort, cela reviendrait à 2 millions d'euros en moins. Le montant peut sembler marginal, mais il est à mettre en regard avec la hausse des dépenses sociales. Depuis que le financement de l'action sociale a été transféré aux départements dans le cadre de l'Acte II de la décentralisation (loi du

13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales), les dépenses du Territoire de Belfort ont atteint plus de 150 millions d'euros.

C'est une erreur économique que de vouloir réduire les dotations des collectivités, pour la simple raison qu'elles sont les premiers donneurs d'ordre en matière de commande publique. Si on réduit effectivement ces dotations, on baisse d'autant la commande publique. Si la commande publique diminue, ce sont autant d'entreprises qui licencieront, et autant de personnes qui deviendront allocataires du RSA.

### Le financement de l'action sociale : la principale dépense des départements

Entre 1985 et 2010, les dépenses d'action sociale des départements ont quasiment quintuplé en valeur, passant de 6,3 milliards d'euros (117 euros par habitant) à 29,1 milliards d'euros (472 euros par habitant), selon l'ADF. Leur poids dans les budgets départementaux s'est également accru : l'action sociale représente 57 % des dépenses de fonctionnement en 2010, contre 50 % en 1986.

La menace rampante en arrière-plan, qu'avait instillé le gouvernement précédent et qui continue à croître et embellir dans les médias, est que les départements et les communes sont des étages administratifs inutiles. Et qu'ils devraient être supprimés. Si telle folie était un jour mise à exécution, je ne vous dis pas les ravages en matière culturelle, en matière associative et en matière d'aide aux territoires en règle générale. Si les départements n'harmonisent plus les politiques culturelles à l'échelle de leur territoire, l'équation sera vite vue. Les communes riches auront une action culturelle, les communes pauvres aucune et devront se contenter du prime-time de TF1.

# Une des solutions ne passerait-elle pas par une mise en commun plus forte des moyens culturels des collectivités, comme le développement structurel de l'intercommunalité culturelle le laisse entendre?

Nous avons une réunion avec l'ARF le 03/04/2013, c'est une grande première. C'est l'occasion d'évoquer quelles pourraient être les meilleures façons d'amorcer une action culturelle transverse, et quels domaines d'action pourront être mis en commun.

### Quels domaines en particulier?

Tout est sur la table. Sachant que les mutualisations existent déjà dans les conseils d'administration des scènes nationales et des centres chorégraphiques nationaux par exemple. Les DRAC (directions régionales des affaires culturelles), garantes de la vision de l'État en région, doivent être maintenues, mais des schémas de développement culturel départementaux et régionaux plus fins doivent être développées.

# Cette gouvernance culturelle conjointe et renforcée entre l'État et les collectivités pourrait-elle passer par une multiplication des EPCC (établissement public de coopération culturelle\*)?

Je me méfie des cadres administratifs nouveaux qui veulent chacun à leur tour réinventer l'eau chaude. Laissons les acteurs se rencontrer et trouver des solutions qui nous amènent à faire des expérimentations et à développer la culture.

### Comment évolue le budget culturel du Territoire de Belfort en 2013 ? Et quelles seront les priorités du Département dans ce domaine ?

C'est une question piège. Le budget culturel du Territoire de Belfort qui avait l'habitude d'être assez haut, puisque nous y consacrions traditionnellement 4 % de notre budget (2 % en moyenne dans les conseils généraux), diminuera de 10 % en 2013. Nous avons supprimé les aides aux structures en sommeil ou à celles qui ne fournissaient pas les éléments d'évaluation suffisants de leur politique publique.

### Lesquelles précisément?

Des structures de création, qui n'avaient rien créé depuis deux ou trois ans ou des structures associatives qui ne donnaient plus signe de vie. Nous avons remis à plat les aides aux élèves du conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse (Belfort), ce qui a obligé la ville de Belfort a augmenté sa dotation. Cette baisse de budget, contrainte et forcée, a été pour nous l'occasion de faire le ménage dans nos priorités.

#### Est-ce la première année de baisse du budget culturel du Territoire de Belfort?

Le budget culturel de notre département baisse pour la deuxième année consécutive. C'est très inquiètant et cette tendance ne fait que traduire la réduction des marges de manœuvre financières des départements. Nous subissons la démultiplication des dépenses obligatoires auxquelles sont assujettis les départements (article L3321 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des dépenses liées à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et au RSA (reve-

Automatiquement, nos champs d'intervention, hors dépenses obligatoires, se réduisent. La culture fait partie de ceux-là.

nu de solidarité active) notamment. Le nombre des personnes âgées ne cesse de croître et dans une région industrielle comme le Territoire de Belfort où des entreprises telles que General Electric, Alstom et Peugeot n'ont cessé de licencier ces dernières années, ce sont de tous côtés des allocations en plus que notre département doit assumer. Il faut être en capacité de suivre la cadence, et ce n'est pas une mince affaire. S'y ajoute la montée en puissance des allocations compensatrices de handicap (allocation compensatrice pour tierce personne et allocation compensatrice pour frais professionnels).

Au total, les dépenses sociales départementales progressent fortement, alors même que les dotations de l'État se sont réduites et que la réforme de la taxe professionnelle en 2010 a grevé durablement nos ressources. Automatiquement, nos champs d'intervention, hors dépenses obligatoires, se réduisent. La culture fait partie de ceux-là.

« La culture doit imprégner toutes les directions départementales » (Yves Ackerman...

11/11

### Yves Ackermann

- **Depuis 2011**: membre du bureau de l'ADF, président de la commission Culture, Sports et Vie associative
- Depuis 2004 : président du conseil général du Territoire de Belfort
- 1998-2004 : 1<sup>er</sup> vice-président du conseil général du Territoire de Belfort en charge des finances, du patrimoine, de la culture et de la coopération internationale
- 1998 : conseiller général de Valdoie (Territoire de Belfort)
- 1987 : directeur général adjoint de l'Office départemental HLM du Territoire de Belfort
- 1986 : maire de Valdoie jusqu'en 2004
- 1977 : conseiller municipal de Valdoie (Territoire de Belfort)

## Assistante de Direction Direction du développement culturel

Territoire de Belfort roxane.cauchois@cg90.fr (mail-to:roxane.cauchois@cg90.fr)







\*Structure juridique, créée en 2002, permettant d'organiser les partenariats entre l'État et les collectivités territoriales, ou entre ces dernières seules si elles souhaitent mutualiser la gestion d'équipements culturels.

#### À lire également

Acte III de la décentralisation : « des principes » à respecter pour les départements (/fr/article /view/2993/acte-iii-decentralisation-principes-respecter-departements.html)

80 % des départements conjuguent action sociale et politique culturelle (/fr/article/view/3712 /80-departements-conjuguent-action-sociale-politique-culturelle.html)

Les départements consacrent 2 % de leur budget à la culture, la Creuse en tête par habitant (/fr/article/view/2031/departements-consacrent-2-budget-culture-creuse-tete-habitant.html)

Les collectivités et l'emploi artistique : ADF, ARF et FNCC auditionnées à l'Assemblée nationale (/fr/article/view/3239/collectivites-emploi-artistique-adf-arf-fncc-auditionnees-assemblee.html)

Acte III de la décentralisation : « un projet de loi avant fin février » (Karine Gloanec Maurin, ARF) (/fr/article/view/3461/acte-iii-decentralisation-projet-loi-avant-fin-fevrier-karine-gloanec.html)